

ASSEMBLEE DE CORSE

4 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

19 ET 20 DÉCEMBRE 2019

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

CUNVINZIONI DI FINANZIAMENTU RILATIVA A
L'ASSESTU DI UNA TRAVERSA DI SAN GAVINU DI
CARBINI - ANZIANA RD 268

CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE A
L'AMENAGEMENT EN TRAVERSE DE SAN GAVINU DI
CARBINI - ANZIANA RD 268

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le présent rapport relatif à la convention de financement avec la commune de San Gavinu di Carbini pour la réalisation du projet d'aménagement de l'ex. Route Départementale 268 dans la traverse de la commune.

I. OBJET DE L'OPERATION

L'ex. Route Départementale 268 assure la desserte de l'Alta Rocca. Elle représente un axe structurant du réseau routier du Pumontu et possède un rôle économique de grande importance, notamment pour son rôle de désenclavement.

La section étudiée correspond à l'ex RD 268 dans la traversée de l'agglomération de San Gavinu di Carbini. Un plan de situation est joint en annexe au rapport.

II. SITUATION ACTUELLE

L'ex RD 268 dans la traversée de San Gavinu di Carbini est une chaussée dont la structure est très dégradée. De plus, il n'y a pas de continuité des cheminements piétons. Enfin, la gestion des eaux pluviales nécessite d'être ponctuellement modernisée.

La réfection des réseaux d'eau potable et des eaux usées a été réalisée par la commune.

Les réseaux Telecom et électrique sont déjà enterrés et ne nécessitent pas d'intervention.

L'éclairage public doit être pris en charge par le SDE2A (les fourreaux et tranchées ayant d'ores et déjà été réalisés).



III. OBJECTIFS

Les objectifs de l'aménagement sont les suivants :

- diminuer la vitesse dans la traverse,
- créer un cheminement piéton sécurisé sur l'ensemble de la traverse,
- gérer et rationaliser le stationnement,
- remettre en état la chaussée,
- réaliser ponctuellement l'assainissement pluvial de la traverse.

IV. AMENAGEMENT PROJETE

L'aménagement consiste donc en la création de trottoirs, réfection de la structure de chaussée, réfection du réseau d'hydraulique et de sécurisation de la traversée par la création de plateaux surélevés.

La commune a été consultée lors de plusieurs réunions sur site.

Après passage en conseil municipal, les matériaux choisis sont les suivants :

- bordures pierres en granit,
- trottoir en béton désactivé et un calepinage en dallage pierre,
- gardes corps type Marseval,
- parement en pierre des parapets finition à joint secs.

Il est joint en annexe au présent rapport le dossier plan de l'aménagement.

V. COÛT DE L'OPERATION

TRAVAUX	MONTANT HT
Prix Généraux	15 800 €
Terrassement	69 650 €
Trottoirs et ilots	510 400 €
Assainissement eaux pluviales	35 200 €
Murets et clôtures	29 000 €

Chaussée	252 100 €
Signalisations	65 550 €
TOTAL HT	977 700 €
TOTAL TTC	1 075 470 € TTC

Soit un montant total arrondi à **1 100 000 € TTC**.

III. FINANCEMENT

En application de la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération, et fixant les modalités de calcul de la participation communale comme suit :

<u>POPULATION DE LA COMMUNE</u> (Population DGF)	<u>TAUX COMMUNAL</u>
< à 300 habitants	0 %
300 à 600	5 %
600 à 1 100	10 %
1 100 à 1 700	15 %
1 700 à 2 500	20 %
2 500 à 10 000	30 %
10 000 à 15 000	40 %
> 15 000 habitants	45 %

Avec une population de 1 105 habitants, le taux de participation de la Commune de San Gavinu di Carbini retenu pour les travaux éligibles est de 15% pour les prestations suivantes :

- les travaux préparatoires, les terrassements, la préparation de plateforme et la chaussée seront financés à 100 % par la Collectivité de Corse, conformément à la délibération. L'apport de terre végétale est cofinancé par la commune.
- l'assainissement pluvial est cofinancé par la Collectivité de Corse.
- les travaux de trottoirs sont cofinancés par la commune.
- les travaux type mobilier, gardes corps, parapet sont cofinancés par la commune.

La répartition financière détaillée des travaux de la traverse est présentée en annexe du rapport.

En conclusion, je vous propose :

1) **D'APPROUVER** le principe et les caractéristiques principales du projet d'aménagement de l'ex Route Départementale 268 dans la traversée de San Gavinu di Carbini pour un montant total de **977 700 € HT, soit 1 100 000 € TTC** après arrondi.

2) **D'APPROUVER**, en application de la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019, approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération, la répartition financière suivante :

- Collectivité de Corse : **802 370 € HT**
- Commune de San Gavinu di Carbini : **175 330 € HT**

3) **D'APPROUVER** l'affectation complémentaire aux 270 000 € déjà affectés sur l'opération RD 268 Traverse de San Gavinu di Carbini, des crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE BP 2019 - PROGRAMME N1121A, INVESTISSEMENT	
MONTANT D'AP DISPONIBLE	869 889,36 €
MONTANT D'AP A AFFECTER	830 000 €
A ventiler sur l'opération suivante :	
RD 268 Traverse de San Gavinu di Carbini	830 000 €
DISPONIBLE A NOUVEAU	39 889,36 €

4) **DE M'AUTORISER** à signer la convention d'entretien et de financement avec la commune de San Gavinu di Carbini.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.